



COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

(en vertu de l'article L. 2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Direction générale
VM

Question n°1 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2016

Rapporteur : M. VIGNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND connaissance des acquisitions (pour un montant de 1 902 300 €) et cessions (pour un montant de 1 245 000 €) immobilières effectuées durant l'exercice 2016,

CONSTATE qu'elles sont conformes aux autorisations données au Maire par le Conseil Municipal.

Question n°2 : COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2016 - APPROBATION

Rapporteur : M. DACHEZ

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES en avoir délibéré,
PAR vingt-huit voix « pour »,
ET cinq abstentions,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2016,

ARRETE les comptes de la commune en approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2016, après en avoir constaté la conformité de ses écritures avec le Compte de Gestion, comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2015		3 613 266,86		1 461 656,45		5 074 923,31
Opérations de l'exercice 2016	5 597 259,38	7 299 623,50	20 243 237,94	22 174 554,34	25 840 497,32	29 474 177,84
TOTAUX	5 597 259,38	10 912 890,36	20 243 237,94	23 636 210,79	25 840 497,32	34 549 101,15
Résultats de clôture de l'exercice 2016		5 315 630,98		3 392 972,85		8 708 603,83
Restes à réaliser 2016	4 385 441,46	902 475,36			4 385 441,46	902 475,36
TOTAUX CUMULES	9 982 700,84	11 815 365,72	20 243 237,94	23 636 210,79	30 225 938,78	35 451 576,51
RESULTATS NETS CUMULES 2016		1 832 664,88		3 392 972,85		5 225 637,73

Question n°3 : COMPTE DE GESTION DU TRESORIER DE MONTMORENCY POUR L'EXERCICE 2016 - APPROBATION

Rapporteur : M. DACHEZ

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Question n°4 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE –
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Rapporteur : M. DACHEZ

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES en avoir délibéré,
PAR vingt-huit voix « pour »,
ET cinq abstentions,

DECIDE d'affecter les résultats excédentaires du Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2016 selon les modalités exposées ci-après :

Investissement	Affectation du résultat de fonctionnement
Financement dépenses 2017	2 000 000 € (1068)
Excédent d'investissement 2016	5 315 630,98 € (001)
Restes à réaliser 2016	(- 3 482 966,10 €)
Fonctionnement	
Excédent de fonctionnement 2016	1 392 972,85 € (002)
TOTAL	5 225 637,73 €

Question n°5 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2017 – APPROBATION

Rapporteur : M. DACHEZ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-huit voix « pour »,

ET cinq abstentions,

DECIDE de voter le Budget Supplémentaire de la Ville pour 2017 de la manière suivante :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Section de fonctionnement		
<i>Résultat reporté</i>		1 392 972,85 €
<i>Crédits nouveaux</i>	108 300,00 €	
<i>Virement à la section d'investissement</i>	1 284 672,85 €	
Total fonctionnement	1 392 972,85 €	1 392 972,85 €
Section d'investissement		
<i>Résultat reporté</i>		5 315 630,98 €
<i>Restes à réaliser</i>	4 385 441,46 €	902 475,36 €
<i>Affectation du résultat de fonctionnement (1068)</i>		2 000 000,00 €
<i>Crédits nouveaux</i>	4 447 337,73 €	(- 670 000,00 €)
<i>Prélèvement de la section de fonctionnement</i>		1 284 672,85 €
Total investissement	8 832 779,19 €	8 832 779,19 €
Total général	10 225 752,04 €	10 225 752,04 €

Question n°6 : CESSIION DES PARCELLES CADASTREES AR 498 ET AR 350 POUR PARTIES,
RUE DU CHAT ET RUE DES MOLLEONS

Rapporteur : M. VIGNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de céder la partie de la parcelle AR 350, soit une superficie de 26 m² ainsi que 21 m² issue de la parcelle AR 498 conformément au plan joint à M. et Mme Gomes, au prix de 5 600 €,

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Question n°7 : CESSION DES PARCELLES CADASTREES AO 313 ET AO 362, AVENUE MADELEINE

Rapporteur : M. VIGNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES en avoir délibéré,
PAR vingt-huit voix « pour »,
ET cinq abstentions,

DECIDE de céder les parcelles AO 313 et AO 362 situées avenue Madeleine, soit une superficie totale de 638 m² à M. Watremez pour un montant de 187 000 € net vendeur,

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Question n°8 : ORGANISATION DE CLASSES SPORTIVES A LA MONTAGNE EN DIRECTION DES ECOLES ELEMENTAIRES DE LA VILLE – SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Rapporteur : M. LE ROUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les actes par lesquels l'organisme Cap Monde s'engage à organiser les classes sportives à la montagne dans les conditions telles que définies ci-dessous et sur la base d'un effectif minimum annuel de 150 enfants et d'un effectif maximum annuel de 400 enfants,

Libellé des séjours	Prix global du séjour Transport en train Par enfant	Prix global du séjour Transport en car Par participant
<u>Séjour n°1</u> : Lieu : Centre Les Airelles – Hirmentaz (Haute Savoie).	758.70 € TTC	751.50 € TTC
<u>Séjour n°2</u> : Lieu : Centre Le Florimont – Hirmentaz (Haute Savoie).	758.70 € TTC	751.50 € TTC
<u>Séjour n°3</u> : Lieu : Centre Les Lucioles – Saint-Michel de Chaillol (Hautes Alpes).	756.00 € TTC	756.00 € TTC
<u>Séjour n°4</u> : Lieu : Centre Le Relais de Chantelouve – Laffrey (Isère).	715.50 € TTC	706.50 € TTC
<u>Séjour n°5</u> : Lieu : Lieu : Centre Le Relais de Chantelouve – Laffrey (Isère).	706.50 € TTC	697.50 € TTC
<u>Séjour n°6</u> : Lieu : Centre Les Pinsons – La Bourboule (Puy de Dôme).	688.50 € TTC	675.00 € TTC
<u>Séjour n°7</u> : Lieu : Centre Lou Riouclar – Lauzet (Alpes de Haute Provence).	630.00 € TTC	621.00 € TTC

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents à intervenir avec l'organisme Cap Monde pour la conclusion et l'exécution de l'accord-cadre de prestations de services.

Question n°9 : EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX AVEC GARANTIE TOTALE DES EQUIPEMENTS – SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Rapporteur : M. VIGNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES en avoir délibéré,
PAR trente-deux voix « pour »
ET une abstention,

APPROUVE l'acte par lequel la société Dalkia s'engage à exécuter les prestations concernant l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux pour un montant global de 292 404,34 € HT, soit 350 885,21 € TTC, pour une saison de chauffe

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents à intervenir pour la conclusion et l'exécution du marché public de fournitures courantes et de services.

Question n°10 : AMENAGEMENT D'UNE BOULANGERIE ET LIVRAISON D'UN COMMERCE BRUT AVENUE VOLTAIRE – AVENANT N°1 AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX, LOT N°1 ET AVENANT N°1 AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX, LOT N°3

Rapporteur : M. VIGNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 au marché public de travaux du 26/12/2016, lot n°1, avec la société AYMBTP, et l'avenant n°1 au marché public de travaux du 28/12/2017, lot n°3, avec la société TURBO ENERGY.

Question n°11 : SUBVENTION POUR L'HARMONIE DU CERCLE MUSICAL DE SOISY

Rapporteur : MME UMNUS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES en avoir délibéré,
A l'unanimité,
SOLLICITE d'attribuer 2 000 € supplémentaires à cette association,
S'ENGAGE à prendre en charge sur le budget de la Ville cette subvention complémentaire.

Question n°12 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE DE FRANCE AU TITRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE

Rapporteur : MME LARDAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SOLLICITE le financement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France dans sa politique d'aide aux collectivités pour les travaux de construction d'une médiathèque comme stipulé dans la délibération, à hauteur de 1 929 283 €,

S'ENGAGE à prendre en charge sur le budget communal les financements complémentaires pour cet investissement.

Question n°13 : POLITIQUE DE LA VILLE – APPROBATION DE LA PROGRAMMATION 2017 DU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL, POUR LA VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Rapporteur : MME OZIEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE cette session de programmation 2017 au titre du Contrat de Ville intercommunal pour la période 2015/2020,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation des actions programmées sont inscrits au budget de l'exercice 2017,

AUTORISE M. le Maire à signer les différentes notifications d'attribution relatives au versement des financements sollicités pour les actions de l'année 2017.

Question n°14 : CRECHE A HORAIRES ADAPTES – CESSATION D'ACTIVITE

Rapporteur : M. SURIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-huit voix « pour »,

CONTRE quatre,

ET une abstention,

MET fin au service de la crèche à horaires adaptés,

SUPPRIME 5 emplois d'assistante maternelle.

Point n°15 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE ET RECAPITULATIF ACTUALISE DES CONTENTIEUX

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte des décisions prises par M. le Maire du 28 avril au 14 juin 2017 (décisions n°2017-102 à 2017-129) et du récapitulatif des contentieux en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 4 juillet 2017.

Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint,

Christian THEVENOT